

POURQUOI L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE ?



Jean-Philippe Schmidt

ANALYSE UFAPEC
JUN 2022 | 09.22



Résumé

Depuis 2009, six fois plus de jeunes pratiquent l'enseignement à domicile (EAD) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour certaines familles, l'école serait une institution figée, lourde, injuste et inégalitaire. Des parents osent, alors, franchir le pas vers l'EAD, car ils ne se retrouvent plus dans cette école pour de multiples raisons. Ces jeunes à la maison sont-ils pour autant mieux outillés pédagogiquement, culturellement et socialement ? Pourquoi l'engouement pour l'instruction en famille croît-il ? Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir ? Que révèle cette envie de vivre autrement ?

Mots-clés

Enseignement à domicile, instruction, famille, apprentissages, socialisation, transmission, projet, autonomie, différenciation, choix, expériences, curiosités, inégalités

*Une manière de mesurer la pertinence d'un modèle éducatif est le
niveau de bonheur de l'enfant.*

Maria Montessori



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Introduction

L'article 24 de la Constitution belge¹ affirme le droit à l'instruction et rappelle que ce droit est fondamental. L'instruction est obligatoire pour tout mineur dès 5 ans. Cette obligation échoit au parent ou à la personne investie de l'autorité parentale. Partant de là, le parent peut décider où et comment se concrétisera cette instruction.

La toute grande majorité de parents choisit l'école comme lieu d'instruction. Pourtant, dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), l'instruction en famille augmente. Si ce chiffre reste dérisoire, pourquoi s'y attarder ? Parce que nous sommes interpellés par la croissance des chiffres, aussi marginale soit-elle. Le nombre d'enfants en enseignement à domicile (EAD) a été multiplié par six en treize ans avec un bond important lors de l'année COVID 2020-2021 (et, nous le verrons, les chiffres ont un peu diminué par rapport à cette année COVID). Les années à venir nous montreront si ce bond est lié à une situation ponctuelle ou pas.

Pourquoi entreprendre cette voie de l'enseignement à domicile ? Pour ces familles, l'école traditionnelle serait une institution figée, lourde, injuste et inégalitaire. Certains parents osent franchir le pas vers l'EAD, car ils ne se retrouvent plus dans cette école pour de multiples raisons. Leurs enfants sont-ils pour autant mieux outillés pédagogiquement, culturellement et socialement ? Pourquoi cet engouement, même marginal, de l'instruction en famille croît-il ? Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir ? Que révèle cette envie de vivre autre chose, autrement au niveau de l'instruction et de l'éducation ? N'y a-t-il pas là, une réflexion profonde à mener auprès de nos autorités publiques ?

Nous verrons les démarches que ces familles doivent entreprendre pour entrer en EAD. Nous analyserons le vécu d'une famille ayant fait ce choix pas si anodin. Ce choix engendrerait-il des inégalités ? Ce choix créerait-il des enfants rois, des enfants surprotégés, des enfants coupés du monde ou bien des enfants totalement bien dans leurs baskets ? Doit-on voir dans le succès de l'EAD et des écoles privées, elles aussi en augmentation, les prémices d'une nouvelle fracture sociale ?

Ensuite et malgré le peu de recherches entreprises pour étudier ce phénomène, nous essaierons de comprendre si ces élèves sont aussi bien préparés que les élèves fréquentant l'école.

Enfin, nous interrogerons le phénomène pour tenter d'entrevoir des perspectives pour le monde de l'enseignement.

¹ Constitution belge [constitution](#)

L'enseignement à domicile, une obligation ?

En Belgique, l'école en elle-même n'est pas obligatoire, mais il y a bien une obligation d'instruire. L'instruction est obligatoire de 5 ans à 18 ans. Afin de respecter au mieux cette obligation, il existe quatre possibilités.²

L'enseignement à domicile (EAD) en fait partie, à condition de respecter trois exigences :

- Informer l'administration compétente annuellement avant le 5 septembre (pour les nouvelles inscriptions, avant le 15 septembre pour ceux qui sont déjà dans le processus) en remplissant un formulaire³ (valable une année scolaire)⁴ pour chaque enfant ;
- Accepter les contrôles de l'inspection ;
- Inscrire l'enfant aux épreuves certificatives via un jury central (CEB à 12 ans, CE1D à 14 ans, CE2D à 16 ans, à 18 ans, le CESS).

S'il n'y a pas de conditions d'accès pour l'enseignement fondamental, pour l'enseignement secondaire, il faut cependant pouvoir répondre aux conditions d'obtention des épreuves externes certificatives.

• En nette augmentation

A la lecture des chiffres reçus par le service de l'enseignement à domicile et assimilé⁵ de la FWB,⁶(voir tableau ci-après) nous constatons d'abord qu'il n'y a pas de différence de genre rencontrée dans cette pratique. Une parité claire apparaît, et ce depuis l'année scolaire 2016-2017. Deuxième constat, le nombre d'élèves inscrits en EAD passe de 1.335 (2016-2017) à 3.179 pour l'année scolaire 2020-2021. Cette année scolaire-ci voit 3.005 élèves fréquenter ce type d'enseignement. A noter également que c'est en primaire qu'il y a le plus d'enfants inscrits par rapport au secondaire. Depuis que l'obligation scolaire a été portée à 5 ans, des élèves de l'école maternelle sont inscrits eux-aussi en EAD.

Concrètement, nous comptons, pour l'année scolaire 2019-2020, 914.000 élèves (fondamental et secondaire ordinaire, CEFA et spécialisé, tous réseaux confondus⁷). A

² Les trois autres possibilités sont : l'inscription dans une école en FWB ou en communauté germanophone ou en communauté flamande ; l'inscription dans une école non organisée et subventionnée par les trois communautés, mais dont l'enseignement est reconnu ; l'inscription dans un centre de formation reconnu à la condition de suivre un enseignement en alternance à partir de 15 ans.

³ Document : [Annexe B - Déclaration d'enseignement à domicile](#)

⁴ La commission de l'EAD qui analyse ce formulaire peut refuser la demande si les membres de cette commission la juge incomplète, infondée, inadéquate.

⁵ Ces chiffres tiennent compte tant de l'enseignement à domicile (enfants sans difficultés particulières, enfants malades, enfants à besoins spécifiques, enfants suivant une filière artistique, sportive...), que des écoles privées et des enfants faisant le tour du monde avec leurs parents.

⁶ Informations reçues par mail en mai 2022 via tableau Excell ; [L'enseignement à domicile et assimilé](#)

⁷ Source : https://statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/ccfwb/uploads/documents/CC2021_web_def.pdf p. 12.

côté de ce nombre, il y avait 3.005 élèves dans des familles ayant fait le choix de l'enseignement à domicile. Cela représente 0,003 % des élèves.

	Domicile	Ecole privée	Tour du monde	Total
2016-2017	922	385	28	1335
Féminin	471	163	16	650
Masculin	451	222	12	685
2017-2018	1039	368	45	1452
Féminin	545	164	30	739
Masculin	494	204	15	713
2018-2019	1061	645	52	1758
Féminin	547	283	22	852
Masculin	514	362	30	906
2019-2020	1040	836	63	1939
Féminin	489	378	30	897
Masculin	493	451	33	972
2020-2021	2355	778	46	3179
Féminin	1180	367	22	1569
Masculin	1175	411	24	1610
2021-2022	2111	836	58	3005

- Un effet de mode ?

Depuis 2017, une forte croissance de jeunes en EAD est présente. C'est indéniable. Le pic d'inscriptions arrive durant l'année scolaire 2020-2021 (passant d'une année à l'autre de 1.939 inscrits à 3.179). Le covid est passé par là. La pandémie a provoqué des changements notoires dans le quotidien des familles tant sur les plans mental et relationnel qu'éducationnel. Des familles ont franchi le pas. Des parents s'essaient donc à ce type d'enseignement bien souvent par conviction.

Les années futures montreront si cette croissance soudaine n'est due qu'à la pandémie ou bien s'il y a une volonté manifeste et dans le long terme de parents (décontenancés par ce que l'école propose) de se tourner vers l'EAD. En 2009, le nombre d'enfants instruits à la maison s'élevait à 502.

Durant la pandémie, l'essai forcé de l'enseignement hybride⁸ a dû convenir à certains élèves et à leurs parents. Des familles se sont organisées et ont osé s'y investir. Effet de mode ou réflexion amènent certains parents en concertation avec leurs enfants à opérer des choix différents. Le parcours scolaire classique poserait-il question ?

Une expérience à vivre ?

Même si la période covid est passée par là, le nombre d'enfants ou d'ados en EAD est six fois plus important qu'il y a 13 ans. Pourquoi ? Quelles sont les motivations parentales ?

Au-delà d'une liste de motivations relayée dans un article de la DH en 2016⁹, Alice Tilman, aujourd'hui doctorante FNRs à l'UCLouvain, constate l'existence de trois types de

⁸ FLOOR A., et PIERARD A., *Covid 19 et scolarité : que retenir de l'enseignement hybride*, Etude UFAPEC novembre 2021. [UFAPEC - étude enseignement-hybride](#)

⁹ DEMOUSTIER R., *Voilà pourquoi les parents font l'école à domicile*, in *la DH*, 21 décembre 2016. [DH - Voilà pourquoi les parents font l'école à domicile](#)

motivation.¹⁰ La première, ce sont des parents en réflexion profonde sur un choix éducatif. La deuxième, ce sont des parents qui passent le cap suite à un événement déclencheur particulier vécu à l'école comme le montre le tableau ci-dessous. Enfin, certaines motivations viennent instinctivement.

La doctorante ajoute un élément intéressant. En effet, elle voit deux types de parents derrière cette recherche de motivation : les idéologues et les pédagogues. *Les idéologues pensent que l'EAD incarne l'occasion d'inculquer à leurs enfants des croyances et valeurs, que, selon eux, l'école ne transmet pas, ou plus. Ou bien des parents qui réagissent plus au formatage potentiel de l'école vu par certains comme trop libéral, et par d'autres comme trop conservateur.*¹¹ *Les pédagogues parents sont orientés par leur croyance en leur capacité de prodiguer un meilleur enseignement à leurs enfants que le système scolaire, et est soutenue par la conception qu'école et éducation ne sont pas nécessairement synonymes.*¹²

13

Catalyseurs/éléments déclencheurs
Rencontre de familles pratiquant l'enseignement à domicile
Parent au foyer
Parent dans l'enseignement
Conflit avec l'école
Mécontentement par rapport à un enseignant
Incident avec un enseignant
Difficulté d'adaptation à la forme scolaire
Difficultés à l'école
Troubles de l'apprentissage
Enfant à haut potentiel
Phobie scolaire et dépression réactionnelle

Motivations latentes
Proposer un enseignement adapté à chaque enfant
Désir de mettre en place des pédagogies alternatives
Rapport critique au système scolaire
Parent dans l'enseignement
Déception par rapport à la forme scolaire
Expérience des parents à l'école
Désir de protéger les enfants contre l'influence des pairs
Education religieuse
Pratique du maternage
Difficulté à se séparer de son enfant
Désir de développer un lien fort entre parent et enfant
Désir de développer un lien fort entre les enfants de la fratrie
Envie d'adopter un autre mode de vie familial
Mode de vie et alimentation particuliers
Vie de famille et éducation cohérentes avec des valeurs
Rapport distant aux institutions

¹⁰ TILMAN A., *L'enseignement à domicile en Belgique francophone : Exploration des motivations parentales*, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain, 2017, [Tilman - mémoire](#), p. 73. Ce mémoire a été soutenu pour l'obtention d'un master en sociologie, finalité approfondie.

¹¹ Ibidem, p. 8.

¹² Ibidem, p. 75.

¹³ Alice Tilman a pu relever dans son travail différentes motivations des parents pour l'EAD suivant des éléments déclencheurs ou des motivations latentes. Ibidem p. 99

Cette expérience montre, via les informations reçues par le service de l'EAD, que pour près de 50 % des jeunes (filles et garçons confondus), elle s'arrête après deux ans. Alors, qu'en penser ? Comment cela se vit à la maison ? Qu'en pensent les enfants ? Chaque famille est-elle en capacité d'assumer ce choix ? Est-ce si flexible ?

Nous avons rencontré une famille namuroise convaincue de son choix¹⁴, choix concerté avec leurs deux enfants du secondaire. La famille Durand¹⁵ vit cette expérience de l'EAD depuis maintenant deux années scolaires. Ce choix s'est imposé rapidement étant donné que l'école reste une institution lourde avec un mode de fonctionnement complexe ? *Ce n'est pas que l'on ne le respecte plus l'école, c'est plutôt que l'on n'y adhère plus, car on ne s'y retrouve plus en tant que parents.*

Il est important pour cette famille de pouvoir gérer le temps, d'offrir à leurs enfants de l'autonomie, des savoirs, des manières d'apprendre dans un cadre sécurisant, solidaire et connu. *Nous ne voulions plus de ce stress du matin dans la préparation du départ à l'école, nous ne voulions plus entendre que notre fils s'ennuyait à l'école. Nous ne voulions plus de cette compétition entre élèves au lieu de privilégier la solidarité et la coopération. Je souhaitais aussi être à côté de mon autre fils dyslexique pour lui apprendre à lire. Le plus important pour nous ce n'est pas qu'ils apprennent finalement, mais plutôt qu'ils apprennent à apprendre ! On travaille énormément la méthode de travail. Quand tu maîtrises cette compétence, tu sais tout faire.*

Les limites à l'instruction en famille pourraient se situer au niveau des aptitudes pédagogiques des parents. Tout parent n'a pas forcément la patience et les compétences d'un enseignant formé. Des amis de notre famille namuroise se sont essayés à l'EAD. Après un an, ces parents-là n'en pouvaient plus. Ce nouveau rythme de vie et ce changement ne leur ont pas convenu au quotidien. Trop de stress à gérer... Comment dois-je m'y prendre ? Comment puis-je m'assurer de la maîtrise des apprentissages abordés ? Comment concilier ma vie professionnelle, ma vie privée et ma vie « d'institut » ? Suis-je un bon parent ou un bon prof ? Et ma vie à moi, de femme ou d'homme, pourquoi la mettrais-je entre parenthèses ? Toutes ces questions parentales sont légitimes et montrent que ce choix de l'EAD ne semble pas si simple.

Ces élèves en EAD sont-ils suffisamment outillés ?

Pour la famille rencontrée, la réponse est clairement oui, tant socialement que culturellement et pédagogiquement. *Nous vivons dans un habitat groupé et il y a d'autres jeunes avec qui ils jouent. De nombreux copains viennent à la maison. Ils ont le scoutisme, le rugby. Nous allons régulièrement au musée, aussi. Je pense sincèrement qu'ils sont mieux armés que les autres. Ils apprennent concrètement à être autonomes, ils sont capables de déterminer des objectifs pour savoir où ils veulent arriver et mettre tous les moyens qu'il faut pour y arriver. Ils l'ont appris et pour moi, c'est une compétence indispensable dans notre société. Enfin, ils ont une relation plus facile à l'adulte, ils sont matures.*

Eve, la maman de notre famille namuroise est enseignante dans le secondaire. Dans sa pratique, elle souhaite mettre le jeune au cœur de son apprentissage. *Dans*

¹⁴ Entretien réalisé le 5 mai 2022 en visioconférence.

¹⁵ Nom d'emprunt pour garantir l'anonymat de cette famille.

l'enseignement de masse de la classe, c'est compliqué, nous partage-t-elle. Je pratique de facto cette pédagogie différenciée¹⁶ et individualisée à la maison avec mes deux garçons. Je fais à la maison plus facilement ce que le Pacte¹⁷ nous invite à faire en classe.

Oui, chaque enfant a le droit d'apprendre différemment.

Les intentions du Pacte et la mise en œuvre progressive du tronc commun¹⁸ soutenue par de nouveaux référentiels disciplinaires¹⁹ ainsi qu'un accompagnement personnalisé et un dossier d'accompagnement de l'élève²⁰ montrent une nouvelle voie positive. Les moyens seront-ils suffisants ? La taille des classes (en moyenne une vingtaine d'élèves) le permettra-t-elle ? Qu'en penseront les parents ?

Malheureusement et malgré nos recherches, il y a très peu d'études sur le suivi de ces élèves issus de l'EAD, sauf peut-être au Canada et aux Etats-Unis. *Des études démontrent que les enfants non scolarisés sont plus nombreux à suivre des études universitaires (74 %, pour 54 % de jeunes Américains qui ont suivi un enseignement à l'école). Elles démontrent également que ces jeunes ont un réflexe civique, se déplacent plus volontiers que la moyenne pour voter par exemple. Qu'ils sont aussi davantage impliqués dans la vie de leur communauté sur le plan associatif, et culturellement très actifs²¹.*

Au Québec, des recherches²² montrent de meilleurs résultats pour les enfants suivant l'EAD, dans les habiletés et la maturité sociales, la confiance en soi, les habiletés de communication, l'interaction en groupe, le leadership, des résultats scolaires en mathématiques et en lecture.

Benoit Galand, docteur en psychologie et professeur à l'UCLouvain,²³ s'exprime sur la question : *D'une manière générale, ces élèves apprennent tout aussi bien que des enfants qui vont à l'école. Des recherches montrent que l'instruction en famille n'est pas pire ou meilleure que celle délivrée à l'école.*²⁴

Le politique s'est emparé de la question vu les augmentations successives de l'EAD rencontrées ces dernières années. L'endoctrinement religieux par certains parents fait peur. Tant Joëlle Milquet que Marie-Martine Schyns, qui se sont succédé comme ministre de l'éducation, ont voulu enrayer le phénomène. Pour elles, un motif religieux ne peut en aucun cas motiver le fait de quitter l'école. La peur des extrémismes et la volonté de multiplier les contrôles apparaissent clairement.

¹⁶ SCHMIDT J-P., *J'ai le droit d'apprendre différemment, non ?* Analyse UFAPEC 05.20. [UFAPEC - analyse différenciation](#)

¹⁷ Pacte d'Excellence - Avis N° 3 du Groupe central, 7 mars 2017, p. 65 – *Généraliser la pédagogie différenciée*. [Avis n°3 pacte](#)

¹⁸ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28590>

¹⁹ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28597&navi=4920>

²⁰ https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/49794_000.pdf

²¹ « Qui a dit que l'école était obligatoire ? », in *L'écho*, 27 août 2016, [L'écho - qui a dit que l'école était obligatoire ?](#)

²² ALLAIRE S., « L'école à la maison : ce qu'en dit la recherche », 27 octobre 2017, *Le Quotidien*, [Le quotidien - l'école à la maison](#)

²³ Benoît Galand est docteur en psychologie et professeur en sciences de l'éducation à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

<https://www.editions-retz.com/auteur/benoit-galand.html>

²⁴ GERARD B., « L'école à la maison, une nouvelle mode », in *Entrées libres*, n°106, février 2016, page 11.

En France, depuis 2020, le président Macron souhaite lutter contre le séparatisme islamiste²⁵ en réintégrant tous les enfants à l'école. L'instruction en famille est mise à mal : en France, dès la rentrée 2022, le régime de déclaration d'instruction dans la famille est remplacé par un régime d'autorisation préalable.²⁶ Cela veut dire que la liberté de l'instruction va être réduite à un régime dérogatoire. C'est le maire de la commune qui devra faire une enquête administrative et autorisera ou non la possibilité de l'EAD.

Un troisième point questionne : l'EAD ne risque-t-elle pas de fabriquer des enfants rois dont une étude de l'UCLouvain²⁷ montre les dangers pour nos démocraties ? Cette recherche menée par le psychologue Serge Dupont montre que le culte de l'enfant et de la bienveillance à l'excès a ses limites, voire des effets néfastes. *En effet, quand des parents se rapprochent plus de leur enfant, qu'ils les écoutent, qu'ils les protègent en essayant de respecter leurs besoins sans contrariété, on a pu observer que l'enfant peut avoir des problèmes avec sa santé mentale, à savoir symptôme dépressif, symptôme anxieux. Par ailleurs, il va se montrer beaucoup plus narcissique et individualiste, puisqu'on laisse tout faire à l'enfant et sans limite. Un individu se sentant le centre du monde peut être un danger pour notre démocratie. Il faut donc pouvoir trouver un juste équilibre entre bienveillance et cadre ferme et juste. Un enjeu pour la société.*²⁸

Enfin, comment devenir un citoyen, responsable, actif, critique et solidaire (CRACS²⁹) quand on est en EAD ? Quand il se retrouve à la maison, comment un jeune peut-il appréhender le monde extérieur ? Ne perd-il pas aussi un peu de son intimité ? En effet, le jeune n'a plus vraiment de jardin secret, puisque le parent est toujours présent. Le jeune immergé au quotidien dans le cocon familial ne perd-il pas également en autonomie ?

Et socialement, particulièrement à l'adolescence où le jeune prend distance avec le milieu familial et où il se construit au contact de ses pairs, n'y a-t-il pas un manque de rencontres de personnes, d'opinions diverses, d'états d'esprit que le jeune en EAD rencontre moins par la force des choses. Comment peut-il cultiver une vie sociale riche sans rencontrer régulièrement des sensibilités différentes ? Comment peut-il percevoir ce qu'un autre jeune vit à l'école et dans sa famille ? L'EAD pourrait-il être sectaire ?

L'enseignement à domicile, est-ce une question de riches ?

Notre famille namuroise confirme la chose, mais à regret. Il faut du temps, un capital culturel et scolaire, des moyens financiers et des aptitudes particulières pour tenter et concrétiser la démarche. *Tout le monde ne peut pas se l'offrir. Nous avons dû faire des choix et les assumer. Mon épouse travaille à mi-temps et moi papa à 4/5^e. Nous avons la chance d'être aidés et portés dans le projet par nos parents respectifs. Eux aussi prennent*

²⁵ Une nouvelle acception de ce terme « séparatisme » qu'a employé le président Macron pour qualifier les idéologies et pratiques islamistes qui refusent et attaquent les lois et plus largement la culture de la République, et entendent leur substituer une loi et un mode de vie islamiques.

<https://lamenparle.hypotheses.org/2280>

²⁶ Source : <https://www.education.gouv.fr/l-instruction-dans-la-famille-340514>

²⁷ Source : [Le culte de l'enfant : un examen critique de ses conséquences sur les parents, les enseignants et les enfants](#)

²⁸ Source : https://www.rtb.be/auvio/detail_jt-13h?id=2906886

²⁹ Pierard A., *Former des CRACS, un enjeu d'actualité ?*, analyse UFAPEC 22.19 <https://www.ufapec.be/nos-analyses/2219-cracs.html>

*du temps pour que cela puisse réussir. Je me rends bien compte que chaque famille ne pourrait pas faire ce choix. Nous avons la chance de leur offrir ce cadeau tant que nos enfants en ont envie.*³⁰

Peut-on y voir là, de nouvelles inégalités entre familles ou entre enfants, le début d'une nouvelle fracture sociale ? De nombreux articles montrent que notre enseignement est déjà fortement inégalitaire.³¹ Doit-on pour autant supprimer cette liberté de l'instruction en famille ? Faut-il la privilégier ? S'en inspirer ? Notre système scolaire ne doit-il pas s'interroger sur les raisons qui font que des familles quittent le navire ? Cet engouement, même marginal, est-il le révélateur de quelque chose qui touche à la liberté de chacun, révélateur d'une société plus individualiste où le corps social serait en train de disparaître ?

Pistes et conclusion

Si les chiffres des jeunes fréquentant l'enseignement à domicile montrent le caractère extrêmement marginal du phénomène, ils montrent aussi un engouement chez certains parents.

Des phénomènes périphériques (peur de l'endoctrinement, crainte d'une émergence d'enfants rois, de futurs adultes individualistes, pandémie, niveau d'apprentissage, etc.) montrent les difficultés pour les autorités de maîtriser cet engouement par des contrôles réguliers.

Le décret Missions de 1997 dans son article 15³² mentionne que *chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée*. L'avis n°3 du Pacte³³ insiste sur la pratique et la généralisation de la pédagogie différenciée. Dans son dernier mémorandum, l'UFAPEC réaffirme la nécessité *que l'élève puisse déployer ses talents propres, de la maternelle à la fin de l'école secondaire, et atteindre un niveau de compétences qui lui permette d'entrer dans la vie adulte*.³⁴ Des parents font le choix de l'enseignement à domicile. Est-ce à dire que l'école n'effectue pas son travail ? Qu'est-ce qui coince ?

Benoit Galand suggère : *Il serait plus urgent, à mon sens, d'obtenir des informations sur les raisons et les modalités de l'enseignement à domicile*.

N'y a-t-il pas matière à s'interroger sur cette pratique si celle-ci venait à croître encore durant les prochaines années ? N'y a-t-il pas là un enjeu sociétal majeur où des inégalités scolaires pourrait encore s'accroître ? L'école est à un tournant important. Elle implémente le Pacte, peu à peu. Chaque nouvelle année scolaire voit arriver des réformes supplémentaires. Pour que l'école s'adapte à chacun de ses élèves, celle-ci a besoin d'avoir les moyens de ses ambitions. *Il faut repenser les pratiques pédagogiques dans le sens de la différenciation pédagogique. L'idée n'est plus d'aider un élève à s'adapter au*

³⁰ Entretien réalisé le 5 mai 2022 en visioconférence.

³¹ Source : <https://inegalites.be/L-ecole-en-Belgique-renforce-les-inegalites>

³² Source : http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401

³³ Pacte d'Excellence - Avis N° 3 du Groupe central, 7 mars 2017, p. 65, p. 227 – *Généraliser la pédagogie différenciée*. [Avis n°3 pacte](#)

³⁴ Mémorandum UFAPEC p. 41. <https://www.ufapec.be/positions-de-l-ufapec/position-memorandum-2019.html>



*système, mais de faire en sorte que le système s'adapte à la particularité de chaque élève.*³⁵

La liberté d'instruire doit pouvoir, bien entendu, rester accessible à tout un chacun. Aux autorités à rester attentives aux parents fanatiques, surprotecteurs ou individualistes afin de mieux comprendre cet enseignement à domicile. L'école doit pouvoir rester un lieu de vie agréable pour tous les enfants, tous les parents et toute la communauté éducative. Si l'école remplit mieux ses missions notamment en soutenant plus ses enseignants, si elle est plus porteuse de sens pour les élèves comme pour les parents alors peut-être que ces familles auront envie de la rejoindre.

En lui donnant du sens, l'UFAPEC *souhaite une école qui œuvre toujours davantage pour l'épanouissement personnel et le plaisir d'apprendre de chaque élève,*³⁶ sans oublier l'enjeu majeur de tout cela : la réussite scolaire qui conduit le jeune à entrer pleinement dans la préoccupation des autres et de toute la société.

³⁵ GILMER Emilie, « Handicap à l'école : la France au milieu du gué », dossier in *La revue des parents*, le magazine de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), N°410, février 2017, pp. 21-29.

³⁶ Mémoire UFAPEC 2019, p. 41 <https://www.ufapec.be/positions-de-l-ufapec/position-memorandum-2019.html>
